

INFORMATION

POUR LES DEMANDES DE L'ANNEE 2017, LES RESSOURCES PRISES EN COMPTE SONT LES REVENUS FISCAUX DE REFERENCE ANNUELS DE 2016 FIGURANT SUR VOTRE AVIS D'IMPOSITION (SUR LES REVENUS DE L'ANNEE 2015).

Catégorie de ménages*	Définition	Plafonds de ressources en €	Plafonds de ressources en € à 120%	Plafonds de ressources en € à 130%
1	1 personne seule	20 123	24 147	26 160
2	2 personnes sans personne à charge sauf jeunes ménages ⁽¹⁾	26 872	32 246	34 934
3	3 personnes ou isolée + 1 personne à charge ou jeunes ménages	32 316	38 779	42 011
4	4 personnes ou isolée + 2 personnes à charge	39 013	46 815	50 717
5	5 personnes ou isolée + 3 personnes à charge	45 895	55 074	59 664
6	6 personnes ou isolée + 4 personnes à charge	51 723	62 067	67 240
	Personne supplémentaire	5 769	6 923	7 500

* Nombre total de personnes vivant au foyer

** Certains logements étant réservés aux ménages dont les revenus se situent entre 100% et 130% des plafonds de ressources d'accès aux logements gérés par les organismes HLM.

⁽¹⁾ Jeune ménage : Couple marié (ou concubins cosignataires du bail ou liés par un pacte civil de solidarité) sans personne à charge, dont la somme des âges révolus est au plus égale à 55 ans.